



PRÉSENTIEL

CERTIFIANT

Formation préparatoire et examen du CACES® R486

Contenu théorique et pratique (spécifique R.486)

Connaissances générales
Principaux types de PEMP et catégories de CACES®
Technologie
Notions élémentaires de physique, stabilité
Risques liés à l'utilisation
Prise de poste, vérifications d'usage
Modalités d'exploitation
Conduite et manœuvres
Fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance

Conditions nécessaires à la formation

Moyens techniques requis

Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable

Pour les apports pratiques : appareils, installations et locaux totalement conformes à l'annexe 4 de la Recommandation R.486 : aucune dérogation n'est permise par le référentiel

En cas de formation et test sur notre plateforme partenaire, ces moyens ne sont pas à votre charge

En cas de formation et test intra-entreprise, ils doivent être garantis par l'employeur et attestés par une convention de mise à disposition. Les appareils et installations doivent être conformes à la réglementation (dont VGP) sans quoi la formation et le test ne pourront pas avoir lieu

Si le site client ou les équipements ne sont pas conformes aux exigences imposées par l'Assurance Maladie, il reste néanmoins possible d'y faire la formation (de moindre pertinence), puis de réaliser les tests CACES® dans notre centre partenaire certifié

Sécurité

Dans l'entreprise comme en centre de formation, les bénéficiaires devront au minimum porter les équipements suivants, remis par leur employeur:

- Vêtement haute visibilité de classe 2 ou 3,
- Harnais d'antichute et longe d'environ 1 m,
- Casque avec jugulaire ou mentonnière,
- Chaussures de sécurité

En cas d'intervention intra-entreprise, les moyens alloués à la formation et au test CACES® devront être présentés dès l'arrivée du formateur puis du testeur CACES®, afin de valider leur conformité aux exigences. Nos formateurs et testeurs CACES® ont la délégation pour signer les plans de prévention

Catégories de CACES® R.486 : A, B & C

☑ CACES® de catégorie A



1 PEMP 1A + 1 PEMP 3A requises (porte-engin en option)

☑ CACES® de catégorie B



1 PEMP 1B + 1 PEMP 3B requises (porte-engin en option)

☑ CACES® de catégorie C



1 PEMP 1A ou 1B + 1 PEMP 3B requises (porte-engin obligatoire)

OBJECTIFS

Etre capable d'obtenir le Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité d'une ou plusieurs catégories d'appareils

PRÉ-REQUIS

Bonne compréhension de la langue française

PUBLIC

Utilisateurs de Plateformes Elévatrices Mobiles de Personnels (PEMP ou «nacelles») souhaitant faire reconnaître leur capacité à conduire en sécurité au moyen d'un «test CACES®»

METHODES PEDAGOGIQUES

Formateur en prévention des risques professionnels, titulaire d'une attestation de compétence délivrée par l'organisme à l'issue d'une validation de son aptitude à assurer spécifiquement cette formation
Support d'animation pédagogique standardisé, utilisés en vidéo-projection lors d'un face à face pédagogique en salle
Apprentissage pratique basé sur l'acquisition progressive des techniques, au cours d'une succession d'exercices individuels

EVALUATION

Evaluations formatives au moyen de quizz en ligne, accessibles par QR Code
Evaluation certificative, comportant des indicateurs éliminatoires, composée d'un examen théorique de 100 questions sur PC ou tablette, et d'un ensemble d'épreuves pratiques à réaliser dans un temps limité
Le test CACES® est encadré par un testeur certifié, autre que le formateur pratique

VALIDATION

Certificat R.486 de la catégorie obtenue, après passage du test CACES® correspondant.

Attestation de fin de formation
Attestation de présence

MODALITÉS DE SUIVI D'EXÉCUTION DE LA FORMATION

Le contrôle de l'exécution de la formation est assuré par le formateur